



Conseil Communautaire
21 janvier 2019
Champvans – 19h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 15 janvier 2019
Date de publication : 29 janvier 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 07/19

Objet

Plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat pour 2019

Secrétaire de séance

Grégory SOLDAVINI

Rapporteur :

Jean-Claude LAB

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, J.P Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

B. Guerrin à G. Fernoux-Coutenet, P. Verne à J.P Fichère, D. Germond à J.P Lefèvre, S. Kayi à J.B Gagnoux, S. Marchand à J. Péchinot, P. Roche à C. Bourgeois-République, I. Voutquenne à S. Champanhet, J. Drouhain à M. Boué.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

A. Hamdaoui, S. Hédin, E. Schlegel, J.M Sermier, L. Bernier, J. Lombard, E. Saget, V. Chevriaud, C. Francois.

En application de l'instruction sur les contrôles (version révisée du 6 février 2017, publiée par la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi interne sur la procédure d'instruction.

Cette instruction révisée permet notamment d'aligner le travail d'instruction sur les pratiques introduites par le module contrôle du logiciel métier, et introduit des taux minimaux d'opérations de contrôle à réaliser au cours d'un même exercice.

Par rapport à 2018, il est envisagé de maintenir les contrôles sur place après travaux chez les propriétaires occupants à 15 % et à 20 % pour les dossiers bailleurs.

De même, le taux de contrôle de premier niveau portant sur les dossiers de demande et sur leur instruction est porté à 10 % des dossiers propriétaires occupants comme bailleurs.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de la délégation de compétence pour la période 2019-2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit désormais fixer des objectifs pour les conventionnements sans travaux, tant pour les contrôles sur place que pour le contrôle de 1er niveau.

Enfin, le responsable hiérarchique devra procéder au visa trimestriel des contrôles effectués.

Ainsi le plan de contrôle local se présente comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subvention et de conventionnement concernant l'habitat privé, devant apporter

une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'Agence Nationale de l'Habitat est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques (mauvaise utilisation des fonds et dégradation de l'image de l'agence).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de contrôle ci-joint pour 2019,
- **PREND ACTE** du bilan des contrôles 2018.

Fait à Champvans,
Le 21 janvier 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Agence Nationale de l'Habitat – Mission Contrôle Audit Inspection –
4 rue du Curé Marion – BP 50356 – 39015 Lons-Le-Saunier Cedex